

ville de Guéret Le Mag

En Histoire

p 5

Le dossier, Propriétaires du centre-ville

p 8 & 11

1 agent, 1 métier

p 10

*La Fête de la Trinité,
du 3 au 11 juin 2023*



Édito p 2

Fermeture de classes p 3

En santé & solidarité p 4

En Histoire p 5

Plein centre p 6

Tranche de quartiers p 7

Le dossier p 8 & 9

1 agent, 1 métier p 10

En mobilité p 11

En culture p 12

En sports p 13

En tribune p 14 & 15

Mairie

Esplanade François Mitterrand
23006 Guéret Cedex

Téléphone : **05 55 51 47 00**

Fax : 05 55 51 05 37

E-mail : mairie@ville-gueret.fr

www.ville-gueret.fr

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 8h30 à
12h00 et de 13h00 à 17h00.

Bulletin municipal de Guéret

Tiré à 8 500 exemplaires, sur du papier PEFC
avec de l'encre végétale.

Directeur de publication : Marie-Françoise FOURNIER

Impression : Imprimerie Decombat

Rédaction et mise en page : Service communication

Crédits photos : Ville de Guéret, Creusographie, N.
Neyret, Romain Daurat, Canva.



édito

Avec le printemps arrivent les bilans et les projections budgétaires. Les oppositions s'éveillent, testent leur voix et s'égosillent : la ville doit faire des économies ? Ce n'est pas la faute de l'Etat, ni du contexte, et surtout pas des projets qu'elles ont lancés quand elles dirigeaient la ville ! C'est la faute d'une équipe qui refuse d'augmenter les impôts et les tarifs des services, qui a contrôlé sa ressource humaine, qui ne lance pas de réalisation pharaonique avant d'avoir assaini le fonctionnement de la ville. On est trop prudents, pas assez ambitieux ? Il serait bon que la mémoire de certains élus sorte aussi de l'hibernation...

Combien sont vains le combat politique, les ambitions personnelles, quand nos enfants sont réduits à des chiffres, quand on ferme des classes sans tenir compte du contexte local, quand on hypothèque ainsi l'avenir du territoire...

Combien il est indécent de se glorifier d'excédents budgétaires importants quand on s'adresse à des familles qui voient arriver avec angoisse la fin de mois, quand on taxe particuliers et entreprises au moindre déficit...

Ne serait-il pas plus judicieux de se serrer les coudes, dans ces temps d'incertitudes, de colère, de privations, pour assurer à nos concitoyens un peu de paix, de stabilité, de sincérité ? L'inflation galope, l'éducation et la santé sont en danger, l'eau va nous manquer à brève échéance...

Alors, de grâce, évitons les traquenards politiques, les analyses à l'emporte-pièce, les critiques sans contre-propositions, les rumeurs infondées, et travaillons pour cette ville qui ne demande qu'à sortir de sa chrysalide. Aux donneurs de leçons, nous répétons notre slogan de campagne : pensons aux nouvelles générations plutôt qu'aux prochaines élections !

Marie-Françoise FOURNIER
Maire de Guéret

Et c'est bien dans cette ambition que notre municipalité a décidé d'adopter l'**Esprit Creuse**, démarche de marketing territorial portée par le Département, support d'une politique d'attractivité dynamique et devenue vitale pour accueillir de nouvelles familles et entreprises.



FERMETURE DE CLASSES ÉCOLE EN DANGER

S'il est un sujet où tous nous nous accordons, c'est bien celui de l'éducation, du savoir, de sa transmission et de la protection de son antre, l'école.

Aujourd'hui, l'école creusoise est malmenée. A Guéret, ce sont encore 3 classes qui restent menacées dont celle de Prévert située en quartier prioritaire.

Les élus, aux côtés des parents, des directeurs d'écoles et enseignants, des personnels se sont et restent encore mobilisés.

Dans un quotidien de déshérence des services publics, celui de l'Éducation ne peut être ni le résultat d'un calcul arithmétique, ni une donnée variable de géométrie mais doit rester un droit pour les élèves et une obligation pour l'Etat.

- **23 FÉVRIER** : Annonce de la fermeture de 19 classes dont 5 à Guéret ; s'en suivent des occupations d'écoles avec une mobilisation immédiate des Maires de la Creuse.
- **FÉVRIER - MARS** : Multiples rassemblements et rencontres avec les parents et enseignants dans les écoles.
- **2 MARS** : Manifestation et annonce de la réduction de 19 à 7 classes dont 3 à Guéret.
- **3 MARS** : Réunion à la mairie avec les directeurs, enseignants et parents.
- **4 MARS** : Manifestation devant l'IA
- **6 MARS** : CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) boycotté
- **10 MARS** : Rencontre Association des Maires de la Creuse - Rectrice
- **11 MARS** : Manifestation des associations d'élus ; courrier remis à Madame la Préfète à destination du Ministre de l'Education nationale et de la jeunesse qui sollicite le maintien des 5 postes budgétaires, la création de 30 postes pour pallier aux absences non remplacées et enfin invite le Ministre à se déplacer sur notre territoire : depuis silence...
- **14 MARS** : Manifestation pendant la tenue du CDEN de « repli » qui maintient la carte scolaire telle qu'annoncée le 2 mars.





PLAN SANTÉ 23



Le 16 mars dernier, Madame le Maire et Jonathan Weinberg, Adjoint aux personnes âgées et à la santé étaient présents au « Forum Santé Territoire Limousin » à la Faculté de médecine de Limoges afin de rencontrer et d'inciter les étudiants à venir exercer dans notre cité que ce soit en mode libéral ou au sein de notre centre hospitalier.

Toujours, afin de soutenir l'installation de professionnels de santé sur le territoire, la Ville de Guéret est devenue partenaire, depuis mars 2022, du Plan Santé 23 du Département de la Creuse en proposant la bonification de l'aide départementale aux étudiants en médecine générale, en masso-kinésithérapie, en dentaire, en orthophonie etc.

En mai 2022, deux étudiants en dentaire ont souscrit à ce dispositif qui, à la fin de leur cursus, les engage, à s'installer et à exercer pendant au moins 3 ans à Guéret.

Par cet effort financier, la Ville contribue à un accès aux soins de qualité et de proximité pour ses habitants.

UN (H)ÊTRE SYMBOLE DU DON



En partenariat avec l'association France ADOT23 et afin de mettre en lumière le don d'organe et de moelle osseuse, un hêtre pourpre a été planté par le service des Espaces Verts de la Ville, au Parc de Fressanges.

L'objectif : Créer un lieu de mémoire pour répondre à l'attente des personnes greffées qui souhaitent remercier leurs donneurs anonymes. Ainsi le 15 mars dernier, à l'occasion de la semaine nationale du don de moelle osseuse, une cérémonie d'inauguration de ce lieu de mémoire a été organisée autour de cet arbre de vie, qui incite à ne jamais oublier « que dans la mécanique du don, donner c'est recevoir. »

30 ANS DE JUMELAGE : ANNIVERSAIRE « RETOUR »

Dans le cadre du 30 ème anniversaire de Jumelage avec la Ville de Stein, le comité de jumelage et la Ville de Guéret accueilleront, à leur tour, une délégation allemande.

Ainsi, les 11, 12, 13 et 14 mai prochains, les élus et membres du DFFK (comité de jumelage allemand) sont attendus en terre guéretoise pour célébrer les 30 ans d'échanges avec au programme : visites des sites emblématiques de notre territoire et temps de partage sur les futurs projets communs.

Cet événement nous rappelle l'importance de la fraternité des peuples qui doit, en toutes circonstances, l'emporter sur les manifestations belliqueuses.

Guérétois, retrouvez-nous pour un moment de convivialité :

samedi 13 mai à midi sur le marché de la Place Bonnyaud.

CÉLÉBRATION D'UN LIEU DE MÉMOIRE

Le 1er juillet prochain, la Ville de Guéret fêtera le Centenaire du Monument aux Morts situé au Jardin Public.

C'est en 1920 que le Conseil Municipal décide de la construction « d'un monument en mémoire des héroïques soldats de la commune morts pour la France ».

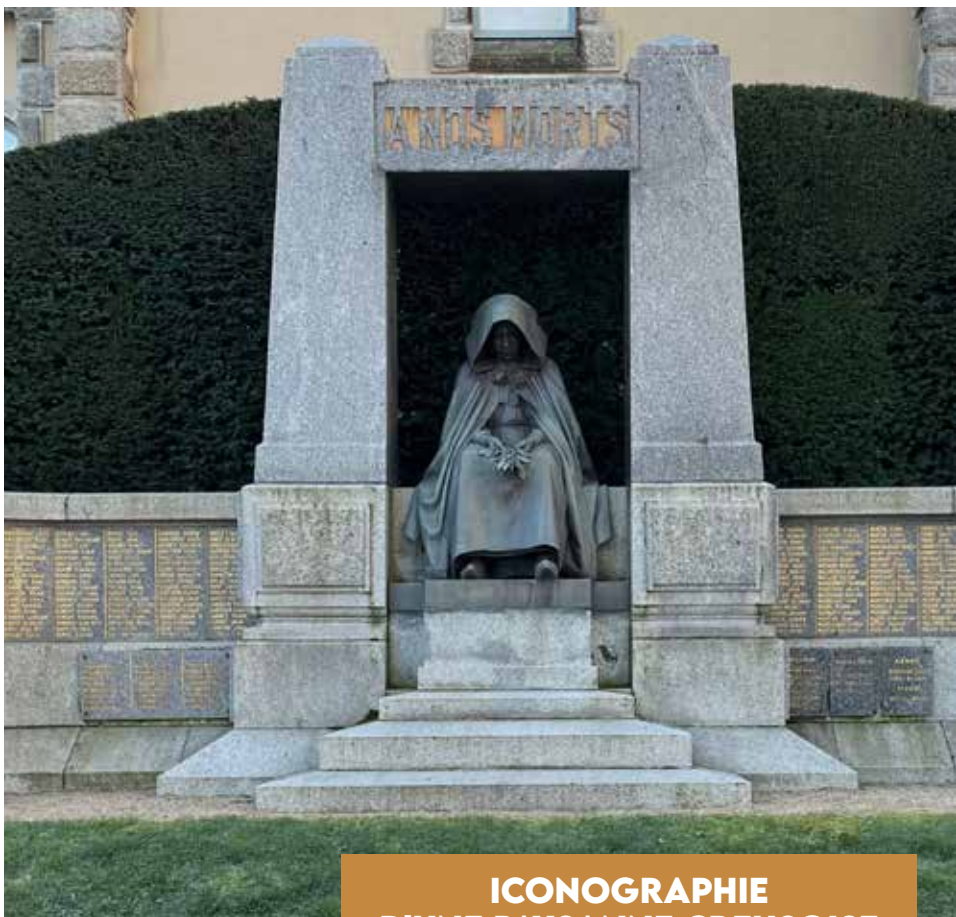
En vue de l'attribution de la commande, la commune organise un concours en avril 1921 et reçoit 22 candidatures. Celles de l'architecte départemental Jean Lagrue et du sculpteur Henri Couteillas sont retenues.

Leur projet appelle une collaboration entre plusieurs corps de métiers : tailleurs de pierre, graveurs, terrassiers, maçons, sculpteurs, jardiniers, ferronniers, peintres pour un coût de 70 000 F pour le monument en lui-même.

En 1922, un comité se réunit pour arrêter la liste des noms à inscrire et le 1er juillet 1923, le monument est inauguré.

C'est donc à cette même date, le 1er juillet 2023 que la Ville organisera un temps de cérémonie pour célébrer les 100 ans de ce haut lieu de la mémoire guéretoise, aux côtés des associations, de l'ONAC, des élus du Conseil Municipal d'Enfants et des élèves des écoles de la ville... Ce temps permettra collectivement de rendre un hommage à ces combattants « morts pour la France ». Leurs prénoms et leurs noms sont gravés, dans notre passé pour mieux inscrire dans l'avenir, l'importance de la liberté retrouvée.

Lectures de poèmes et de lettres de combattants, chants... agrémenteront cette cérémonie qui se clôturera au sein de l'Hôtel de Ville par une conférence de Guy Avizou et d'Henri Guyoton autour de l'exposition « Les monuments aux morts de la Grande Guerre dans la Creuse » réalisée et mise à disposition par le Conseil départemental de la Creuse.



ICONOGRAPHIE D'UNE PAYSANNE CREUSOISE

Ce monument est conçu symétriquement autour de la figure centrale d'une Creusoise assise, seule, repliée sur sa douleur.

Elle porte la cape marchoise. Sa tête penchée vers l'avant est recouverte de sa capuche. Dans ses mains, elle tient des rameaux de laurier.

Cette statue de bronze est encadrée par deux obélisques, reliés par un fronton gravé : « A nos morts ». Deux murets partant des obélisques portent les noms des soldats de la commune « Morts pour la France ».

Les noms des victimes de conflits suivants ont été rajoutés. Une flamme du souvenir se trouve au sol devant la statue. L'ensemble est réalisé en granit du Maupuy.

NETTOYAGE DU SECTEUR PIÉTONNIER



Dans l'objectif d'améliorer la propreté du centre-ville et des aires piétonnes, un nettoyage à l'hydro-décapage a été effectué en mars dernier sur les secteurs suivants : Place Louis Lacrocq, Grande Rue, Place du marché, rue de l'Ancienne Mairie, Église, pourtour pavé du rond-point Arfeuillère, parvis du Petit Théâtre et Espace Fayolle...

Réalisé exclusivement avec de l'eau de récupération issue du réseau d'eaux industrielles de notre zone d'activités, la consommation totale pour ce nettoyage a été de 80m³ pour une surface traitée de 9900m².

5 COMMERCES DE + !

Centre ville

CHANGEMENT
D'ADRESSE ET DE NOM

LIBRAIRIE VIES MINUSCULES

📍 2 Rue Jules Sandeau

Du mardi au samedi de 10h à 12h & de 14h30 à 18h30 sauf le mercredi et le vendredi de 15h à 18h30.

Retrouvez la librairie d'Élodie Soulé « Les belles images » désormais à côté de la place du marché sous la nouvelle enseigne « Vies minuscules » et découvrez dans ce nouveau lieu : romans, polars, mangas, manuels scolaires etc.

CASSIOPEE

📍 5 Grande Rue

Du mardi au vendredi de 10h00 à 12h30 et de 14h30 à 19h00 et le samedi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00.

Valérie Chevrier vous propose du prêt à porter et accessoires féminins. Retrouver dans son magasin les marques Sud Express, La Fée Maraboutée, Diplodocus, Humility, Macon & Lesqoy.

CHANGEMENT
D'ADRESSE

VIBE'S

📍 19 Grande Rue

Du jeudi au samedi de 19h30 à 1h.

Madi Mahadali et son équipe vous accueillent dans un espace convivial, bar lounge, sur réservation, pour des soirées à thèmes.

SHAMS

📍 16 rue de l'Ancienne Mairie

Restauration rapide.
Sur place ou à emporter.

Mayana Amadyan vous accueille dans son restaurant où vous pourrez déguster des spécialités russes, turques, arméniennes et yézidis faites maisons et avec des produits frais.

BEAUTY ROOM INSTITUT BY LILI

📍 1 rue des Sabots

Le lundi de 14h à 19h, le mardi et mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 19h, le jeudi et le vendredi de 10h à 19h et le samedi de 9h à 17h.

Besoin de détente et d'évasion ? **Elisa Batise** vous propose un large panel de prestations qui vous aideront à lâcher prise le temps d'un instant (soins du corps et du visage, épilation, manucure/pédicure.)

Côté boutique, vous pourrez découvrir l'expertise unique des produits Guinot, la douceur et les effluves des cosmétiques L'Occitane et Les Sens de Marrakech.

Dimanche 14 mai 2023, la tour n°12 de Brésard haute de 10 étages sera foudroyée (démolition à l'explosif), une technique rapide et sûre mais qui nécessite de prendre certaines précautions.



UN PÉRIMÈTRE ET UN RECENSEMENT



Un périmètre de sécurité a été défini au sein duquel tous les habitants devront évacuer le jour du tir !

Clôturé fin janvier, un recensement de la population a été réalisé dans 400 logements. Celui-ci a permis d'établir un état des lieux quantitatif et qualitatif des personnes à évacuer, d'identifier les situations particulières nécessitant une prise en charge adaptée, d'informer et surtout de rassurer.

À NOTER : Les activités professionnelles seront fermées dans tout le périmètre.

CONSIGNES D'ÉVACUATION

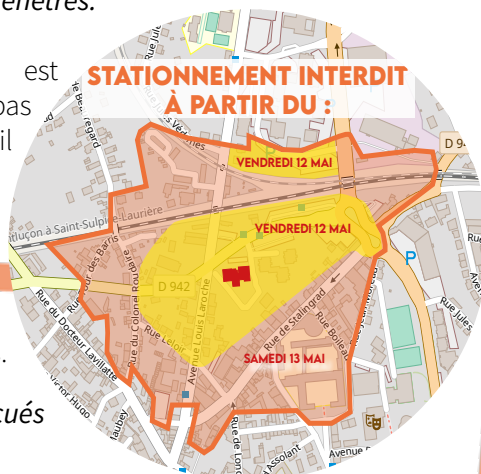
L'évacuation aura lieu le dimanche 14 mai à 7 heures et devrait durer jusqu'en début d'après-midi.

Si une très large part des habitants a déjà pris ses dispositions pour partir, tout au moins sur le temps de la démolition, la Ville propose, à ceux qui n'auront pas de solution, un accueil à l'Espace André Lejeune.

À NOTER : Avant de quitter son logement, il est nécessaire de fermer ses volets et fenêtres.

Pour les véhicules, s'il est dans un garage fermé, il n'est pas nécessaire de l'enlever. Mais, s'il est stationné sur la voie publique, il devra obligatoirement être évacué, comme indiqué sur la carte ci-contre, selon le périmètre soit le 12 (zone jaune), soit le 13 mai (zone orange) avant 18 heures.

À NOTER : les véhicules non évacués seront enlevés et mis en fourrière.



Pour les animaux de compagnie : vous pouvez les laisser à l'intérieur du logement sans risque.

LES NUISANCES POSSIBLES

Le jour du tir, les nuisances seront liées essentiellement à la poussière. Cependant, afin de limiter ces désagréments, un système pyrotechnique d'atténuation des poussières par la pulvérisation d'eau sera mis en place. Enfin, lors de l'évacuation des gravats et du nettoyage du site, un plan de circulation des camions sera établi pour limiter les nuisances sonores.

À NOTER : un système de surveillance des vibrations et du niveau sonore est prévu afin de prendre toutes les précautions quant aux risques de fragilisation des habitations voisines.

VISIONNER LA DÉMOLITION

Au regard du périmètre de sécurité, il sera impossible d'assister à la démolition.

Des retransmissions en direct seront proposées sur les réseaux sociaux de Creusalis et via un écran géant à l'Espace André Lejeune uniquement pour les personnes évacuées.



Pour suivre en direct la démolition, rendez-vous le 14 mai à 10h30



CREUSALIS



CREUSALIS

En cas de **changement de situation** (déménagement, modification du nombre de personnes du foyer...) ou si je n'ai **pas été recensé** : contactez **MISSAË** au 05 55 31 05 93

Ma **prise en charge médicale est modifiée** : contactez le service Développement de **Creusalis** au 05 55 51 95 50 ou par mail à **bresard@creusalis.fr**

PROPRIÉTAIRES DU CENTRE-VILLE ? DES AIDES POUR FINANCER VOS TRAVAUX !

L'OPAH-RU : KESAKO ?

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) est un programme de réhabilitation du parc privé sur un périmètre précis.

Ce dispositif propose des **aides financières** et un **accompagnement** en faveur de la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat.

OBJECTIFS

- Améliorer les conditions de vie des occupants (habitat indigne, précarité énergétique, adaptation au vieillissement ou au handicap)
- Permettre la remise sur le marché locatif des logements vétustes
- Restaurer l'attractivité du centre-ville

POUR QUI ?

- Propriétaire occupant
- Propriétaire bailleur
- Futur acquéreur

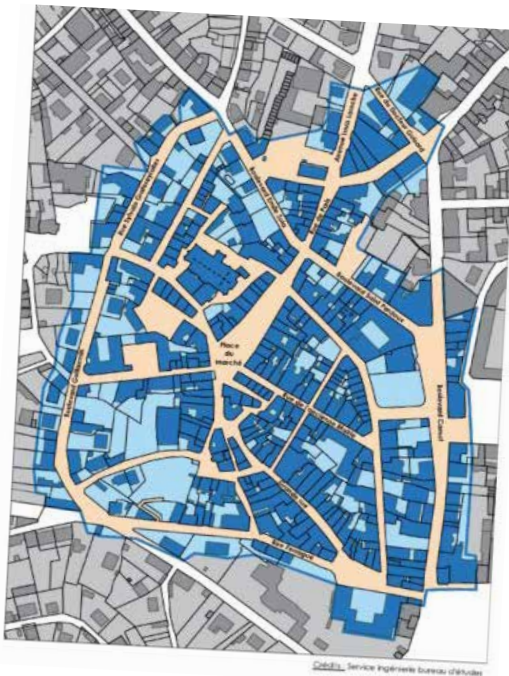


Les travaux doivent être réalisés par des **professionnels du bâtiment** dans le respect des **règles d'urbanisme** en vigueur sur la commune. **Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt de demande de subventions.**

POUR QUELS TRAVAUX ?

- Rénovation énergétique
- Réhabilitation d'un logement dégradé vacant ou occupé
- Ravalement de façades
- Adaptation de logement au vieillissement ou handicap

Pour bénéficier du dispositif, il faut que votre logement soit situé dans le périmètre du centre-ville ancien voir plan :



Téléchargement possible sur : <https://www.ville-gueret.fr/actualite/amelioration-de-lhabitat-du-centre-ville-de-gueret/>

À NOTER

VERS LA FIN DES LOCATIONS DE PASSOIRES THERMIQUES

La loi Climat Résilience votée en 2021 va interdire au fur et à mesure la location des logements les plus énergivores pour protéger les locataires contre des factures d'énergie trop élevées.

Dès cette année 2023 :

- Les propriétaires de passoires thermiques (étiquettes F et G) seront obligés de réaliser des travaux de rénovation énergétique s'ils souhaitent augmenter le loyer de leur logement en location.
- Interdiction des locations de logements dont la consommation d'énergie finale dépasse 450 kWh/m2.an.

Pour rappel, le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) est un document opposable qui doit être obligatoirement annexé au bail de location /!\

QUI CONTACTER ?

Pour tout renseignement et être accompagné dans votre projet, adressez-vous au Chargé d'opération OPAH-RU par tél. au 07 49 56 51 42, ou par mail à happy-opah-grandgueret@solihha.fr



SIMULATION CHIFFRÉE

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

EXEMPLE : LA FAMILLE THOMAS

TRAVAUX	HT	TTC
Isolation (compris revêtement & peinture)	6123,46 €	6460,25 €
Fenêtres	8870,25 €	9358,12 €
Radiateurs	2940,00 €	3234,00 €
VMC	800,00 €	880,00 €
	18733,71 €	19932,37 €

NB : Les travaux induits nécessaires (placo, peinture, déplacement éventuel de l'électricité) peuvent également être subventionnés.

Hugo et Claire ont acheté au printemps dernier un appartement de 70m² (T3) dans le centre-ville de Guéret. Après avoir passé un hiver dans celui-ci, le couple a vu sa facture de chauffage fortement augmenter. Ils souhaitent donc réaliser des travaux de rénovation énergétique à savoir : l'isolation par l'intérieur, les menuiseries, la pose de radiateurs ainsi que l'installation d'une ventilation. Le couple gagne 3000€ par mois, avec un enfant leur revenu fiscal de référence est de 36 500€.

SUBVENTIONS



GAIN ÉNERGÉTIQUE : + 65 %



ANAH	6557,00 €
ANAH PRIME	1500,00 €
VILLE	1000,00 €
AGGLO	1000,00 €
CEE	680,00 €

Reste à charge : **9195,37 €**
soit **53,87%** d'aide

D'AUTRES AIDES !

LA PRIME A L'ACCESSION

Dans le cadre de l'OPAH-RU, la Ville de Guéret met en place jusqu'en 2026 **une aide financière forfaitaire de 10 000 €** pour l'achat d'un logement (individuel ou collectif) destiné à être une résidence principale (Maison individuelle ou appartement T3 minimum) sur le périmètre de l'OPAH-RU du centre-ville de Guéret. À ce jour, 3 personnes ont bénéficié du dispositif.

+ d'infos : OPAH-RU

L' AIDE AU LOYER

La Ville de Guéret propose un soutien financier mensuel sur une période de 12 mois correspondant à 30% du loyer commercial HT et plafonné à 300€ pour les porteurs de projets de commerces souhaitant s'installer dans le périmètre de cœur de ville commerçant (Grande Rue, Place du marché, Rue de l'Ancienne Mairie et Place Louis Lacrocq.)
Bilan : 8 commerces ont bénéficié de cette aide à l'installation.

+ d'infos : Ville de Guéret
par tél au 05.55.51.47.00

EXEMPLE (EN IMAGE)

La propriétaire du magasin "Outremer" situé au 27 Grande rue (dans le périmètre concerné) a bénéficié du dispositif pour son **habitat** (étage) et son **commerce** avec la rénovation de sa façade, devanture, vitrine, porte d'entrée ainsi que volets.

Avant



Après



1 AGENT, 1 MÉTIER

La fabrique à copains & à souvenirs !



Depuis plus de 40 ans, ce sont des milliers d'enfants, on peut même évoquer des « générations », qui ont franchi les portes de cet établissement pour s'amuser, découvrir et se divertir avec copains et copines oubliant même parfois que leurs parents venaient les chercher (toujours trop tôt !).

Pendant ces décennies, notre Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Jouhet a eu pour objectif d'offrir un accueil de qualité pour les familles ayant un besoin de garde pour leurs enfants scolarisés de la maternelle au CM2.

Et c'est, depuis septembre 2019, Julien Delanne qui en est le chef de service.

Originaire de Guéret, il a toujours travaillé auprès des enfants sur des postes d'animateur socio-culturel, de responsable de secteur jeunesse et a même activement participé à la création d'un Accueil de Loisirs.

Aujourd'hui, Julien veille au bon fonctionnement de cette petite « fabrique », assure la prise d'inscriptions tout en répondant aux besoins des familles, instaure le dialogue avec enfants et parents, initie le projet pédagogique puis en organise et coordonne les différentes activités avec une équipe d'animation composée de 3 adjoints et de 16 animateurs.

Ensemble, ils élaborent les programmes d'activités afin de proposer, pour les mercredis et vacances scolaires, une offre diversifiée et attractive de loisirs sportifs, culturels... avec des ateliers artistiques ou scientifiques, des jeux d'intérieur ou d'extérieur, des temps de découverte, des sorties, etc.

C'est un véritable service de qualité à disposition des familles assuré par des agents impliqués et professionnels.

Et vous retrouverez tous les membres de cette équipe répartis au quotidien sur les accueils périscolaires des 4 groupes scolaires (écoles maternelles et élémentaires) que compte la Ville.

Ainsi, **Laura, Sabrina, Mireille, Loïc, Muriel, Farida, Martine, Daphné, Christelle, Fanny, Martine, Sabrina, Muriel, Valérie, Patricia, Nassima** ainsi qu'**Angélique, Nicolas** et **Ingrid** prennent en charge nos enfants :

les mercredis et pendant
les vacances scolaires de
7h15 à 18h30.

EN CHIFFRES

- **Les mercredis** : 100 enfants accueillis par jour.
- **Pendant les vacances** : entre 80 et 90 en fonction des périodes.

LE PLAN MERCREDI : C'EST ICI !

Désormais, les mercredis après-midi : un seul et unique accueil pour les élèves de maternelle et d'élémentaire !

Rendez-vous à l'**Accueil de Loisirs de Jouhet** pour une offre d'activités plurielles autour de projets d'animation variés et co-construits avec AnimA le CAVL, favorisant une mixité sociale à destination de tous les enfants de la ville.

Pour ce faire :

- Inscription obligatoire à l'AL de Jouhet ;
- Application du règlement de fonctionnement et de la politique tarifaire de l'AL de Jouhet.

MOBILITÉ CYCLABLE & DOUBLE SENS

Après avoir procédé à l'abaissement de la vitesse à 30km/h (Zone 30) dans les rues du centre-ville et aux abords du Lycée Pierre Bourdan en février dernier, la Ville procède à la mise en place du double sens vélo dans certaines rues.

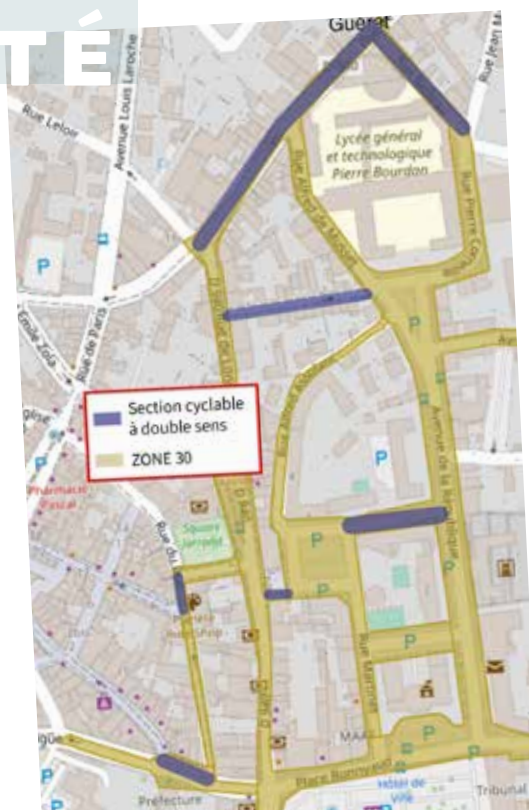
Les entrées et les sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation : implantation de panneaux « début zone 30 » et « fin zone 30 », et un marquage au sol à l'entrée de la dite zone. Ainsi, le double sens pour les cyclistes est la règle dans ces zones. Pour indiquer ces doubles sens, plusieurs panneaux ont été installés.



Cependant, pour des questions de sécurité, il est apparu que ce dispositif ne peut être instauré, pour l'instant, que dans certaines artères.

Ci-contre, le plan indique les sections concernées par les double sens.

Ces dispositions restent pour l'heure en phase expérimentale et seront ré-évaluées lors de la prochaine commission de circulation afin d'élargir éventuellement à d'autres rues.



LES AVANTAGES

La zone 30 peut parfaitement être considérée comme un maillon d'un réseau cyclable : l'homogénéisation des vitesses pour tous les usagers permet une cohabitation sur la chaussée sans nécessité d'aménagement spécifique.

Cette mesure comporte des avantages, tant sur le plan du confort que de la sécurité :

- Peu accidentogène en raison de la co-visibilité : vélo et voiture arrivant face à face
- Favorable au piéton permettant d'éviter que les vélos circulent sur les trottoirs
- Éviter aux cyclistes de faire des détours et d'emprunter des axes à fort trafic.

PARKING SÉCURISÉ



Le parking de la gare routière a été réaménagé pour sécuriser les transports scolaires :

- L'accès au parking est interdit en permanence à tous les poids-lourds.
- En période scolaire : seuls les bus sont autorisés à stationner
- Hors période scolaire : le stationnement est seulement autorisé sur les places matérialisées.

Mobilisons-nous

pour

réouvrir

la ligne

Bordeaux – Lyon

*** railcoop**

À NOTER !

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SAMEDI 10 JUIN 2023
ESPACE FAYOLLE À GUERET**

Inspiration Italienne !

Dans le cadre du projet de restauration du Petit Théâtre à l'italienne de Guéret, Madame le Maire accompagnée de Ludovic Pingaud, Adjoint à la Vie Associative et de techniciens de la ville, s'est rendue à Châtelleraut pour visiter le Théâtre de Blossac. Pourvu des mêmes caractéristiques que celui de Guéret, il a fait l'objet, entre 2011 et 2013, d'une impressionnante réhabilitation. Situé en centre-ville, ce joyau d'architecture est aujourd'hui un lieu à la fois patrimonial et culturel dont on peut s'inspirer !



FESTIVAL URBAN CULTURE

MARDI 25 AVRIL

Espace André Lejeune - 20h00

YUREÏ - Cie Sine Qua Non Art (spectacle de danse hip-hop)
Entre pointes et danses urbaines, musique électro et manga, un voyage plein de surprises...
A partir de 6 ans.
TARIF 3 (de 3,20€ à 8,20€)



MERCREDI 26 AVRIL

Gymnase Fayolle - 14h00

Tournoi de basket 3x3

Organisé par le Comité Départemental de Basket

Tournoi ouvert aux non licenciés !

Tournoi "Jeunes" à 14h00 - Tournoi "After Work" à 18h00 (18 ans et +)

Inscriptions : comite@basketcreuse.fr

Courtille - 14h00-18h00

Contest de Skate, BMX et Trotinette freestyle

Organisé par Planète Ride Shop

Démo, initiations, performances...

Tournoi de skate et streetball virtuels

Organisé par le Service Jeunesse de la Ville de Guéret

en collaboration avec La Boîte à Geek

Inscriptions sur place

Quincaillerie - 15h30 et 16h30

2 ateliers Beatbox avec le groupe GZK

Dans le cadre des résidences territoriales du SOLIMA Creuse

10 participants max par atelier

Inscriptions : solimacreuse@gmail.com

JEUDI 27 AVRIL

Cinéma Le Sénéchal - 18h30

Projection du film VANDAL de Hélior Cisterne

Organisé par le Cinéma Le Sénéchal

« Vandal, le portrait d'un adolescent qui découvre la vie de province mais surtout le graff, entre délinquance et pratique artistique. Un milieu peu exploité par le cinéma »

Culturebox

Happening graff

Organisé par le Cinéma Le Sénéchal et Cooperanim 23

Bar le Hops Stage - 20h30

Concert Hip-hop avec Avenue

Organisé par le bar le Hops Stage

VENDREDI 28 AVRIL

Quincaillerie - À partir de 21h00

Dub Meeting : Rootikal Temple (Sound System), M. Zebre (Live Dub), Lycko/Mc Pef (MC) et Sam le Smile (Sax)

Organisé par l'association Conscious Rural Style

Tarif : 5€ sur place

SAMEDI 29 AVRIL

Lieu à déterminer - Toute la journée

Jam de Graff + ateliers d'initiation

Organisé par Multi Fa 7

Quincaillerie - À partir de 20h00

Urban Session avec GZK, Gus feat Baloor & HP mix by DJ Kosh, Furax Barbarossa, Drum D

Organisé par le SOLIMA Creuse

Tarif : 15€

Tarif réduit : 13€

(Adhérents La Moustache, Naut'Active, Café de l'Espace et Creuse Toujours, abonnés de La Guérétienne)

Points de vente :

HelloAsso, Office de Tourisme du Grand Guéret, Sur place

DIMANCHE 30 AVRIL

Espace André Lejeune - 15h00

Battle hip-hop

Organisé par La Guérétienne de spectacle et Multi Fa 7

Entrée libre



« SAVOIR-NAGER »

Suite à la fermeture de la piscine municipale pour péril imminent, la Municipalité a étudié puis acté en Conseil Municipal l'achat de deux Bassins Aquatiques Mobiles. Installés depuis fin mars sur la plaine de jeux Raymond NICOLAS, avenue Fayolle, ces équipements seront dans un premier temps utilisés par les écoles de Guéret dans le cadre de l'apprentissage obligatoire à l'aisance aquatique.



TOURNÉE DES DRAPEAUX : ÉTAPE À GUÉRET !

La France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques du 26 juillet au 11 août 2024.

Paris 2024 a souhaité « faire voyager » les drapeaux Olympique et Paralympique dans les territoires labellisés « Terre de Jeux 2024 » (TDJ), afin que l'esprit des Jeux profite à la France entière.

C'est ainsi qu'à l'initiative de la Ville « la Tournée des Drapeaux » fera étape à Guéret le **VENDREDI 28 AVRIL 2023**.

La Place Bonnyaud accueillera un Village Olympique avec la mise en place d'animations sportives ouvertes à tous les publics (scolaires, personnes en situation de handicap, associations...).

S'en suivra un relais olympique ainsi que le défilé des drapeaux en présence de représentants sportifs, d'élus locaux et d'un athlète invité...

Afin de clôturer cette journée, rendez-vous à Chabrières pour les épreuves de Coupe de France VTT et Coupe du Monde VTT junior avec notre Club associé Creuse Oxygène.



CALENDRIER SAISON 2023

DATES	ÉVÉNEMENTS	LIEUX
28, 29 ET 30 AVRIL	COUPE DE FRANCE VTT + JUNIOR SERIES	FORÊT DE CHABRIÈRES
11, 12, 13 ET 14 MAI	NOVE MESTO NA MORAVE	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
27 ET 28 MAI	CHAMPIONNAT RÉGIONAL BMX	PISTE BMX À JOUJET
8, 9, 10 JUIN	LENZEIRHEIDE	SUISSE
10 JUIN	CHAMPIONNAT DE FRANCE DE POLO VÉLO	STADE CHER DU PRAT
16, 17 ET 18 JUIN	LEOGANG	AUTRICHE
17 JUIN	L'ENFER VERT	PEYRABOUT
29, 30 JUIN ET 1ER, 2 JUILLET	VAL DI SOLE	ITALIE

LE COIN DES ASSOS

UNE CLÉ DE LA RÉUSSITE

Cette association créée en 2004 œuvre en faveur de la réussite éducative.

En effet, elle a pour mission :

- l'accompagnement à la scolarité : soutien scolaire (renforcement en lecture, mathématiques, vocabulaire, prise de parole, écriture, etc.)
- l'accompagnement à la parentalité : club parentalité et club pour les familles étrangères (renforcement du français, aide pour comprendre le système éducatif, etc.).

En chiffre :

- 144 bénéficiaires
- 98 familles
- 30 bénévoles
- 18 ans d'expériences

À NOTER :

Cérémonie de clôture des actions 2022- 2023

Samedi 17 juin - 16h00 - Ecole de Cerclier

Vous souhaitez bénéficier du programme ou vous engager bénévolement, contactez
Une clé de la réussite : Tel : 05 55 51 47 09 / Mail : unecledelareussote@ville-gueret.fr



PARTAGEONS NOTRE AVENIR, AVANÇONS ENSEMBLE POUR GUÉRET

Nous sommes tous concernés par l'urgence climatique et la nécessité de changer profondément nos habitudes en réduisant notre consommation d'énergie.

Consultés pour avis sur le projet de construction d'une unité de méthanisation portée par la Société Biogaz du Grand Guéret, les élus municipaux ont écouté le porteur de projet mais également l'ADEME et France Nature Environnement.

Nous avons surtout entendu les inquiétudes de la population sur le caractère inadapté, disproportionné et mal préparé de ce projet.

Aux questions posées notamment sur les incertitudes économiques, sur la transformation probable de notre agriculture extensive, sur les nuisances et dégradations de la voie publique dues aux passages d'engins au gabarit exceptionnel, sur l'impact sur les sources et ruisseaux, nous n'avons eu comme réponse qu'un trop simple : nous verrons demain, ne soyez pas inquiets.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre demain et d'être confrontés à des conséquences irréversibles.

C'est la raison pour laquelle la majorité des élus municipaux a donné un avis défavorable à la construction de cette unité et qu'ils continueront à s'y opposer dans l'intérêt de Guéret et de ses habitants.

Guillaume VIENNOIS



GUÉRET, ÉCOLOGIE, SOLIDARITÉS

« Un budget de prudence », voici comment la majorité municipale présente les orientations budgétaires de notre commune.

On a connu madame le maire moins timide dans ses formulations.

« Prudence », pour elle, signifie « dépourvu de souffle et d'ambition », tant ce budget 2023 est catastrophique. Dépenses de fonctionnement en hausse, capacité d'autofinancement étique, épargne en déliquescence, désendettement fragilisé, marges d'investissement très réduites... N'en jetez plus : les finances de Guéret sont très mal en point et l'équipe en place prouve son incapacité à les redresser à court terme.

On pourra accuser l'inflation ou le prix des énergies, la vérité est que notre commune aura le plus grand mal à assurer certains investissements et sera incapable d'en financer le fonctionnement ! Les promesses de campagne semblent donc bien lointaines, devant la dure réalité de la gestion d'une ville...

En élus responsables, nous sommes inquiets mais nous souhaitons à l'équipe majoritaire de remonter très vite la pente. Sinon, ce seront six années de pertes pour Guéret et ses habitants.

Benoît Lascoux

GROUPE GUÉRET EN COMMUN

Pour son premier budget, en 2021, la nouvelle majorité municipale avait tenu à souligner la bonne gestion de l'équipe précédente, qui lui avait laissé une situation saine. Deux ans plus tard, cette situation est très fragilisée, la capacité d'autofinancement réduite, les marges inexistantes. Il ne suffit pas d'incriminer l'Etat et ses dotations effectivement toujours en baisse, ni l'inflation considérable qui impacte toutes les dépenses incontournables de la Ville. Ni bien sûr de tomber subitement et facilement dans le reproche de la gestion précédente : Guéret reste un territoire pauvre en revenus, et ne peut être gérée qu'avec une vigilance de tous les instants. Et il faudrait surtout un vrai projet d'investissements modestes, mais utiles à tous ses habitants. S'il faut réduire le fonctionnement, cela ne peut se faire au détriment des personnels, ni en sous-traitant toujours plus avec le privé, ni en prenant quelques mesures « cosmétiques » à moindre coût. La population attend désormais d'être enfin consultée, dans le cadre de la démocratie participative promise.

Le groupe



UN NOUVEAU SOUFFLE POUR GUÉRET

Félicitations ! Les relevés montrent que vous avez été particulièrement vertueux en matière de consommation d'eau. Il faudra y ajouter une vigilance de tous les instants pour prévenir tout départ de feu. Notre forêt est une richesse très précieuse.

En ce temps de préparation des budgets, comme prévu, des élus de l'opposition envisagent déjà d'augmenter les taux d'imposition, après avoir dénoncé le trop plein de fiscalité pendant la campagne électorale ! Pourtant, je le redis, la principale question est celle de la juste répartition des charges de centralité. Musée, salles de spectacle, infrastructures sportives, Courtille... pèsent sur nos seules épaules, déjà trop chargées. Nous ne sommes pourtant pas les seuls à en profiter.

Je défendrai à nouveau la rigueur, la justice fiscale et une politique ambitieuse pour notre centre-ville. Avec de la volonté et des compétences, le taux de vacance commerciale est passé de 50 à 20 % dans la Grande Rue. Venez donc la redécouvrir et vous détendre Place du Marché ! Merci aux services qui y contribuent.

Thierry Delaître

PORTES OUVERTES

SERRES MUNICIPALES

Samedi 6 mai 2023

9h00 - 19h00

11 rue Jean Bussière
23000 Gueret

Ateliers
& animations

Visite des serres

Entrée libre

Bar à bouteures

Conseils
éco jardinage

Informations au 05.55.59.20.20 ou ctm@ville-gueret.fr